

LA STRATÉGIE FONCIÈRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE



PRINCIPES FONDAMENTAUX,
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
& ACTIONS

--

Juin 2018



/ SOMMAIRE

EDITO

par Alain ROUSSET,
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine 4

PRÉAMBULE

par Laurence ROUËDE,
Conseillère Régionale déléguée à l'urbanisme et au foncier 6

CHIFFRES-CLÉS 8

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX 10

LES 4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 11

Renforcer les partenariats avec les acteurs du foncier 12

*Préserver le foncier naturel, agricole et forestier
et le lien ville/campagne* 15

Favoriser la compacité des espaces urbains 19

Réguler l'accès au foncier 23

EN SAVOIR PLUS 25



/ EDITO



Alain ROUSSET

Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Lors du séminaire politique de lancement de la stratégie foncière, j'avais évoqué que pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le foncier est sans doute le bien le plus précieux. Il est notre patrimoine commun et à ce titre nous en sommes tous responsables.

Notre développement urbain a pu se faire durant les dernières décennies par une consommation foncière excessive. Nous en avons tous conscience et nous agissons déjà parfois mais de manière isolée. Ensemble, aujourd'hui, il nous faut changer nos habitudes, nos pratiques, nos modes de penser.

Pour offrir la meilleure qualité de vie possible aux néo-aquitain.e.s, nous ne pouvons plus continuer à favoriser l'étalement urbain. Il génère trop d'effets pervers comme notre dépendance à la voiture, la dévitalisation de nos centres-villes et de nos centres-bourgs, la disparition de nos terres agricoles et la perte de notre biodiversité.

La Région Nouvelle-Aquitaine avec sa stratégie foncière et son futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) prend ses responsabilités. Elle s'engage à promouvoir la sobriété foncière en étant exemplaire dans le cadre de ses politiques publiques.



“ Pour offrir la meilleure qualité de vie possible aux néo-aquitain.e.s, nous ne pouvons plus continuer à favoriser l'étalement urbain. Il génère trop d'effets pervers (...) La Région Nouvelle-Aquitaine avec sa stratégie foncière et son futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires prend ses responsabilités. Elle s'engage à promouvoir la sobriété foncière. ”

Elle s'y engage également en offrant à ses territoires un cadre privilégié visant notamment à favoriser le recyclage des friches, à renforcer le lien entre projet agricole et projet de territoire et permettre la revitalisation commerciale des centres-villes et centres-bourgs par la limitation des zones commerciales périphériques.

Il est maintenant de notre responsabilité collective, en tant qu'élu.e.s, de se saisir de cette stratégie foncière pour la mettre en œuvre au profit de tous les habitant.e.s de la Nouvelle-Aquitaine. /



/ PRÉAMBULE



Laurence ROUÈDE

*Conseillère Régionale
déléguée à l'urbanisme et au foncier*

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité se doter d'une stratégie foncière. Pour la construire, elle a fait le choix d'une concertation la plus large possible auprès de tous les acteurs concernés. Ainsi après plus d'un an de concertation, dans laquelle plus de 700 élu.e.s et technicien.ne.s se sont mobilisés lors de 14 rencontres, plusieurs enjeux partagés ont été identifiés :

- Le foncier est un bien précieux qu'il faut préserver. Pour y parvenir, la Nouvelle-Aquitaine doit repenser son mode de développement afin qu'il soit plus compact et plus qualitatif.
- La dévitalisation commerciale des centres-bourgs et centres-villes est en partie due à un développement commercial en périphérie souvent mal maîtrisé. Une ambition régionale en matière d'urbanisme commercial est donc indispensable et urgente pour renforcer l'attractivité de ces polarités.
- Le dérèglement climatique est d'ores et déjà une réalité. Il faut trouver des solutions à des problématiques d'échelles très différentes, des îlots de chaleur à la relocalisation des activités le long du littoral.
- L'accès au foncier peut être source d'exclusion pour un certain nombre de ménages néo-aquitains modestes, notamment dans les zones tendues. La Région Nouvelle-Aquitaine doit lutter contre ces situations.



“ *Le foncier est un bien précieux qu'il faut préserver. Pour y parvenir, la Nouvelle-Aquitaine doit repenser son mode de développement afin qu'il soit plus compact et plus qualitatif (...) La construction de cette stratégie foncière est une première étape ; il nous faut tous ensemble la mettre en œuvre.* ”

Pour répondre à ces enjeux, la stratégie foncière a été structurée autour de 4 orientations : renforcer les partenariats avec les acteurs du foncier, préserver le foncier naturel, agricole et forestier et le lien ville/campagne, favoriser la compacité des espaces urbains, et réguler l'accès au foncier. Chacune de ses orientations est détaillée dans la suite de ce document. Elles obligent la Région Nouvelle-Aquitaine mais aussi l'ensemble de ses territoires et de ses partenaires. La construction de cette stratégie foncière est une première étape ; il nous faut maintenant tous ensemble travailler à sa mise en œuvre. /



/ CHIFFRES-CLÉS

1^{ère}



région en termes de consommation d'espaces naturel, agricole et forestier avec **40 500 hectares** entre 2006 et 2015

Auvergne-Rhône-Alpes : 31 773

Occitanie : 28 172

Pays de la Loire : 24 021

Source : FF, CEREMA

1^{ère}



région en termes de territoires agricoles avec **5 056 519 hectares**

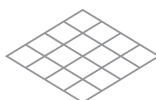
Occitanie : 3 795 591

Grand Est : 3 435 102

Auvergne-Rhône-Alpes : 3 391 861

Source : CLC 2012

1^{ère}



en termes de superficie avec **84 061 km²**

Guyane : 83 846

Auvergne-Rhône-Alpes : 69 711

Grand Est : 57 433

Source : INSEE-DGFIP



4ème



région en termes de démographie avec **5 994 336 habitants** en 2018

Île-de-France : 12 246 234

Auvergne-Rhône-Alpes : 8 037 059

Hauts-de-France : 6 023 336

Source : INSEE

4ème



région en termes de gain de population avec **plus de 500 000 habitants supplémentaires d'ici 2030**

Auvergne-Rhône-Alpes : + 908 000

Occitanie : + 672 000

Île-de-France : + 667 000

Source : INSEE (Omphale)

1ère



région en termes de construction de maisons avec **25 775 maisons commencées en moyenne annuelle** entre 2006 et 2015

Occitanie : 22 755

Auvergne-Rhône-Alpes : 21 530

Pays de la Loire : 15 5306

Source : Sit@del2

5ème



en termes de construction de logements collectifs avec **12 995 appartements commencés en moyenne annuelle** entre 2006 et 2015

Source : Sit@del2



/ PRINCIPES FONDAMENTAUX

ÊTRE EXEMPLAIRE

La Région Nouvelle-Aquitaine veillera à la convergence et l'exemplarité de ses politiques en termes de sobriété foncière via un comité de suivi/animation en interne qui rassemblera à la fois élu.e.s et technicien.ne.s.

Ce travail de convergence se fera à deux niveaux pour la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Dans ses politiques et ses règlements d'intervention,
- Dans son rôle et son positionnement dans les structures et les instances dans lesquelles elle siège.

ÊTRE FACILITATRICE

La Nouvelle-Aquitaine, de par la responsabilité qui lui est confiée par la Loi NOTRe, sera facilitatrice du dialogue entre les territoires mais aussi avec l'Etat. Elle permettra la mise en réseau des parties prenantes en matière de foncier pour faciliter les réponses aux problématiques des territoires.

La Région Nouvelle-Aquitaine place le dialogue et le partenariat au cœur de sa stratégie foncière.

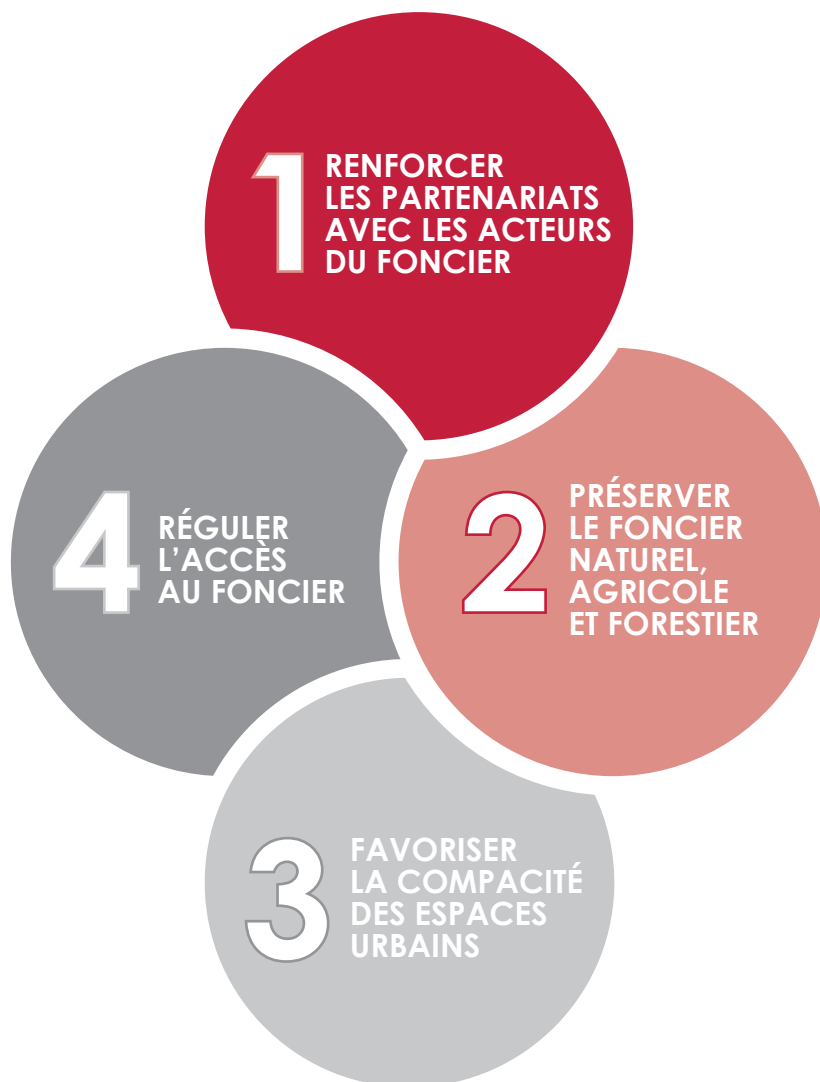
ÊTRE PLEINEMENT PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE (PPA)

La Région Nouvelle-Aquitaine s'organisera pour structurer et coordonner ses moyens afin d'assurer un rôle de Personne Publique Associée (PPA) à la hauteur des enjeux des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi).

Dans ce cadre, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite notamment garantir la bonne articulation entre les documents de planification régionaux et infrarégionaux. /



/ LES 4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



1 RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU FONCIER

Dans le cadre de la concertation politique et technique, il est apparu très tôt que la Région Nouvelle-Aquitaine pouvait avoir un rôle moteur tant en matière d'observation que d'apport d'ingénierie ou encore de facilitation du dialogue territorial, pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs politiques publiques. Pour remplir pleinement ces différents rôles, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite renforcer les partenariats avec les acteurs du foncier./



> AXE 1

1

FAIRE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE UN FACILITATEUR EN MATIÈRE DE FONCIER

✓ STRUCTURER L'OBSERVATION

La Région, dans le cadre de l'Observatoire Naturel Agricole Forestier et Urbain (NAFU) et/ou du centre de ressources, impulsera la constitution de référentiels afin de permettre la collecte d'éléments d'observation à l'échelle locale capitalisés à l'échelle régionale, en particulier pour accéder à une meilleure connaissance des friches.

✓ FAVORISER LE DIALOGUE TERRITORIAL

La Région sera à l'initiative d'une Conférence Permanente des acteurs du foncier qui rassemblera notamment les Établissements Publics Fonciers Locaux (EPFL) et d'État (EPF) et les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).

✓ RENFORCER L'INGÉNIERIE EXISTANTE

La Région Nouvelle-Aquitaine impulsera le renforcement et la structuration de l'ingénierie existante via notamment les agences d'urbanisme (a'urba et audap) et les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

✓ ANTICIPER

La Région animera notamment une communauté de réflexions autour des enjeux de relocalisation sur le littoral néo-aquitain, notamment sur les outils fonciers, juridiques, financiers comme le Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER) et également sur les outils de planification.



> AXE 2

1

ÉTUDIER L'OPPORTUNITÉ DE CRÉATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES SUR LE FONCIER

✓ LANCER DÈS CETTE ANNÉE UNE ÉTUDE DE PRÉFIGURATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES SUR LE FONCIER

La Région Nouvelle-Aquitaine envisage la mise en place d'un centre de ressources sur le foncier qui réaliserait des missions d'observation, d'animation, de formation ou encore d'acculturation et de diffusion des bonnes pratiques.

Cet outil serait par essence partenarial et viserait, en particulier, à établir une synergie entre les structures publiques et les acteurs privés en matière de foncier. Ce centre de ressources structurera des éléments déjà existants (Club observation et stratégie foncière, Observatoire des espaces NAFU, Groupe Régional des Demandes de Valeurs Foncières) tout en les mettant davantage en visibilité et en cohérence.

EXEMPLE DU CENTRE D'ÉCHANGES ET DE RESSOURCES FONCIÈRES (CERF) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Centre d'Echanges et de Ressources Foncières est un pôle de compétence foncier régional créé en 2009 à l'initiative du Conseil Régional ayant pour objectif de combler un manque d'ingénierie. Il repose sur un partenariat public/privé regroupant plus de 40 adhérents tels que les collectivités territoriales (Région, les départements, les EPCI et les communes), les opérateurs du foncier et de l'aménagement (SAFER, EPF(L), les conservatoires naturels, SNAL, UMF, FPI, bailleurs sociaux et opérateurs fonciers) des experts (IFEI, CAUE, les agences d'urbanisme), des institutionnels (ordre des experts) et prochainement l'Etat. Le CERF a 3 missions principales : accompagner les collectivités sur leurs problématiques foncières ; décloisonner et renforcer l'échange entre les acteurs du foncier ; co-construire des approches et solutions innovantes et les expérimenter sur le terrain. Il les accomplit dans le respect de ses valeurs socles que sont l'ouverture, la transversalité, l'expertise et l'indépendance. Le CERF mène 3 grands types d'actions :

- L'accompagnement, avec :
 - « Le SVP foncier », porte d'entrée du foncier en Région,
 - veilles mensuelles,
 - les publications.
- L'échange et la co-construction, avec :
 - les groupes de réflexion sur l'optimisation du foncier dans les zones d'activités existantes, ou encore, une meilleure utilisation de la fiscalité foncière et immobilière,
 - les Ateliers du CERF sur des thèmes variés.
- La formation et l'information.

www.cerfra.org



2 PRÉSERVER LE FONCIER NATUREL, AGRICOLE ET FORESTIER

« Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le foncier est un bien, peut-être le plus précieux ». C'est par cette phrase que le Président Alain Rousset initiait le séminaire de lancement de la stratégie foncière du mois de mars 2017. La concertation politique et technique a largement partagé ce constat. Trois axes ont émergé : réduire la consommation foncière, renforcer le lien entre projet de territoire et projet agricole, et coordonner les compensations environnementales. /



> AXE 1

2

RÉDUIRE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

✓ FIXER UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 50 % DANS LE SRADDET

Le SRADDET traduira l'ambition d'une réduction de 50 % de la consommation foncière. A long terme la Région Nouvelle-Aquitaine recherche la neutralité foncière. Plusieurs actions sont envisagées.

✓ PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES À TRAVERS UNE CHARTE

Une charte du foncier pourra être signée avec les territoires volontaristes ayant une ambition forte en matière de sobriété foncière.

✓ FOURNIR UN OUTIL DE MESURE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

L'OCS, outil d'observation de l'occupation du sol deviendra l'outil homogène d'observation et de calcul de la consommation foncière. La Région poursuivra le financement de cet outil et adapte sa mise à jour aux besoins des territoires.

EXEMPLE DE LA CHARTE POUR UNE GESTION ÉCONOME DU FONCIER EN BRETAGNE

La troisième conférence régionale du foncier en Bretagne, qui s'est tenue en juin 2012, a finalisé une charte pour une gestion économe du foncier. Elle est issue d'un travail partenarial qui a permis de déterminer 4 volets d'action :

- Adopter une approche de la sobriété foncière dans les documents de planification
- Mobiliser toutes les possibilités d'économie d'espace lors de l'ouverture du foncier à l'urbanisation
- Renforcer l'articulation entre les différents documents de planification et de programmation,
- Diffuser une culture de sobriété foncière.

En 2016, 135 signataires étaient dénombrés dont :

- 13 SCoT, représentant plus de 60 % de la population des 30 SCoT bretons,
- 21 EPCI, représentant plus de 40 % de la population des 117 EPCI bretons,
- 84 communes, représentant plus de 15 % de la population des 1 271 communes bretonnes, réparties sur plus de 40 EPCI.

goo.gl/dNWmm6



> AXE 2

2

RENFORCER LE LIEN ENTRE PROJET DE TERRITOIRE ET PROJET AGRICOLE

✓ FACILITER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX AGRICOLES DANS LES PROJETS DE TERRITOIRE

La Région aidera à structurer les éléments du diagnostic agricole (observation, mise en réseau des acteurs), afin que les SCoT puissent enrichir leur projet d'aménagement par une meilleure prise en compte de ces enjeux agricoles.

✓ ENCOURAGER LES ESPACES DE PROTECTION AGRICOLE

La Région encouragera financièrement la mise en œuvre d'espaces de protection agricole, a fortiori s'ils permettent de ceinturer l'urbanisation, et s'ils contribuent à alimenter les circuits courts et la souveraineté alimentaire locale.

✓ PRÉVENIR ET RECYCLER LES FRICHES AGRICOLES

La Région incitera les collectivités et groupements à mettre en place une politique de prévention des friches agricoles et à entreprendre la reconquête des friches existantes.



> AXE 3

2

COORDONNER LES COMPENSATIONS AGRICOLES, ENVIRONNEMENTALES ET FORESTIÈRES

✓ RESPECTER LA LOGIQUE E-R-C

La Région veillera à respecter et à faire respecter dans les projets qu'elle accompagne, la séquence Éviter-Réduire-Compenser (E-R-C).

✓ FAIRE CONVERGER LES COMPENSATIONS

La Région, au travers d'un groupe de réflexion réunissant les acteurs de la compensation, souhaite à court terme faire converger, en lien avec les territoires, les compensations des différents maîtres d'ouvrage au service de la protection de la biodiversité.

✓ ÉLABORER UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DES COMPENSATIONS

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite, à moyen terme, élaborer une stratégie de compensation régionale et contribuer à la structuration d'un écosystème des acteurs de la compensation.

EXEMPLE DU CRERCO EN OCCITANIE

L'Occitanie est une des régions les plus attractives de France avec 50 000 nouveaux habitants chaque année entre 2009 et 2014. Cette dynamique ne se fait pas sans impact sur l'environnement. L'enjeu pour la Région Occitane est d'accueillir près d'un million d'habitants d'ici 2030 tout en protégeant les espaces naturels et agricoles et en étant sobre sur le plan énergétique.

L'application de la séquence Éviter - Réduire -> Compenser constitue une des réponses au croisement de cet enjeu avec la préservation de la biodiversité. C'est la raison pour laquelle l'État et la Région ont décidé de mettre en place et de co-animer une Communauté Régionale Éviter - Réduire - Compenser Occitanie (CRERCO) rassemblant près de 200 structures intéressées par le sujet (institutionnels, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, scientifiques, associations, ...).

LE CRERCO est une communauté qui organise des séminaires régionaux, des ateliers, des groupes de travail, des visites de site et des productions permettant à tous d'avoir une parfaite compréhension de la séquence et des problématiques qui peuvent se poser.

www.crerco.fr



3 FAVORISER LA COMPACITÉ DES ESPACES URBAINS

La compacité des espaces urbains est nécessaire à la fois pour préserver les espaces agricoles, naturels, et forestiers mais aussi pour revitaliser les centres-bourgs et les centres-villes. Pour autant, elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Elle doit offrir un cadre de vie de qualité aux habitants. Quatre axes ont été identifiés par la Région Nouvelle-Aquitaine : recycler les friches, favoriser l'intensité urbaine autour des arrêts de transport en commun, mettre un coup d'arrêt à la création et à l'extension des espaces commerciaux périphériques et promouvoir la double utilisation du foncier. /



> AXE 1

3

RECYCLER LES FRICHES

Le SRADDET fixera comme priorité aux projets de territoire de s'appuyer sur les opportunités de densification, de recyclage, notamment en ce qui concerne les logements vacants et les friches urbaines et industrielles en centres-bourgs et centres-villes. Plusieurs actions pour accompagner cette priorité sont envisagées.

✓ STRUCTURER LES INITIATIVES SUR LE RECYCLAGE DES FRICHES

La Région fédérera les acteurs et structurera les méthodes et les moyens au service du recyclage des friches.

✓ OBTENIR DES FINANCEMENTS EUROPÉENS POUR LA RÉSORPTION DES FRICHES

La Région pèsera pour inscrire dans les documents de programmation européens le financement de la résorption des friches.

✓ CONCEVOIR UN RÉFÉRENTIEL RÉGIONAL D'OBSERVATION DES FRICHES

La Région contribuera à l'observation sur les friches au travers de la conception d'un référentiel d'observation partagé.

✓ STRUCTURER UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE « FRICHE »

La Région pourra promouvoir la structuration d'une filière économique de recyclage des friches.



EXEMPLE DU PROGRAMME IDFRICHES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le projet IDfriches, conçu sur une période de 6 ans, porte l'ambition de préserver l'espace agricole et de limiter l'extension urbaine en exploitant le potentiel que représentent les friches. Il repose sur des moyens financiers importants grâce à des fonds FEDER (Fonds Européens de Développement Économique Régional) dédiés et l'utilisation des ressources régionales. Il vise à favoriser la reconversion des friches industrielles par :

- une meilleure organisation des acteurs avec 4 réseaux mobilisés comportant plus de 500 acteurs économiques, académiques et publics,
- une plus grande visibilité des compétences et des savoir-faire,
- le recours à l'innovation.

www.idfriches-auvergnhonealpes.fr

> AXE 2

3

FAVORISER L'INTENSITÉ URBAINE AUTOUR DES ARRÊTS DE TRANSPORT EN COMMUN

Dans le SRADDET, le lien urbanisme transport sera mis en avant afin que l'intensité urbaine soit développée dans le périmètre d'influence des arrêts de transport en commun structurants

DÉVELOPPER LES CONTRATS D'AXES

La Région Nouvelle-Aquitaine déploiera des contrats d'axes à l'échelle de son périmètre.



> AXE 3

3

METTRE UN COUP D'ARRÊT À LA CRÉATION ET À L'EXTENSION DES ESPACES COMMERCIAUX PÉRIPHÉRIQUES

Le SRADDET limitera la création de nouvelles zones commerciales périphériques, et encouragera la mise en œuvre de volets commerciaux dans les documents d'urbanisme et le dialogue interterritorial.

✓ UTILISER LES CDAC COMME DES LEVIERS DE RESTRICTION

Les élus régionaux en CDAC s'opposeront aux demandes d'autorisation et d'extension de surfaces commerciales lorsqu'elles portent atteinte à la vitalité des centres-bourgs/des centres-villes.

> AXE 4

3

PROMOUVOIR LA DOUBLE UTILISATION DU FONCIER

✓ FAIRE DE LA RÉGION UN ACTEUR DE L'INNOVATION EN MATIÈRE FONCIÈRE

La Région profitera de son statut de propriétaire foncier pour être porteuse d'innovation (multifonctionnalité des lycées, requalifications innovantes comme par exemple le Lycée des Menuts, ...).

✓ FAVORISER LES INNOVATIONS EN MATIÈRE D'UTILISATION DU FONCIER

La Région favorisera l'innovation en vue de la double utilisation du foncier, ou l'utilisation temporaire du foncier (friche par exemple) notamment à des fins d'agriculture urbaine et de production d'énergie renouvelable.

✓ LANCER UN APPEL À PROJET EN MATIÈRE D'INNOVATION FONCIÈRE

La Région mettra en place un appel à projet de promotion de l'innovation sur les questions foncières. Chaque année un sujet sera proposé concourant à développer des méthodes et des savoirs-faire sur des sujets relatifs à la stratégie foncière.



4 RÉGULER L'ACCÈS AU FONCIER

Les actions de la stratégie foncière régionale viennent en complément des actions portées au titre des politiques d'accès pour tous à l'habitat et des politiques d'accès au foncier agricole menées dans le cadre des politiques sectorielles correspondantes. /



> AXE 1

4

RÉGULER AVEC LES OUTILS DU FONCIER

✓ ACCOMPAGNER LES EPF(L) ET LES SAFER

La Région mobilisera et accompagnera les Établissements Publics Fonciers Locaux, l'EPF d'Etat et les SAFER au travers notamment de leurs Programmes Pluriannuels d'Intervention, afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de régulation du foncier.

✓ INNOVER DANS LES OUTILS FONCIERS

La Région étudiera la faisabilité de mobiliser des outils comme les Établissements Publics Fonciers, les Offices Fonciers Solidaires ou les Foncières au service d'actions innovantes, dans un premier temps pour le logement des jeunes et pour d'autres politiques citées dans ce rapport. Ces outils pourront notamment s'avérer utiles dans le cadre de la relocalisation des habitats et des activités du littoral.

> AXE 2

4

RÉGULER PAR LA TRANSPARENCE DU MARCHÉ

✓ OBSERVER LES DYNAMIQUES DE MARCHÉ

La Région poursuivra l'observation des marchés fonciers et immobiliers pour connaître les dynamiques des territoires néo-aquitains.



/ ALLER PLUS LOIN

Séminaire politique de lancement

Stratégie foncière régionale : Séminaire politique de lancement. Région Nouvelle-Aquitaine, 31 mars 2017, 4 p.

Séminaires techniques

Stratégie foncière régionale : Séminaire technique. Région Nouvelle-Aquitaine, 08 juin 2017, 4 p.

Stratégie foncière régionale : Territoire zéro friche. Région Nouvelle-Aquitaine, 07 novembre 2017, 4 p.

Stratégie foncière régionale : Stratégie régionale des compensations. Région Nouvelle-Aquitaine, 08 novembre 2017, 4 p.

Concertation

Stratégie foncière Nouvelle-Aquitaine : Actes Ateliers de concertation. Région Nouvelle-Aquitaine, Décembre 2017, 24 p.

Stratégie foncière Nouvelle-Aquitaine : Synthèse des enquêtes en ligne. Région Nouvelle-Aquitaine, Décembre 2017, 4 p.

Club Observation et Stratégie foncière

Club observation & stratégie foncière : Actes « Construire une stratégie foncière ». Région Nouvelle-Aquitaine, Mai 2017, 28 p.

Club observation & stratégie foncière : Actes Urbanisme commercial « Equilibre entre commerces de centralité et commerces de périphérie : les pouvoirs publics face à leurs rôle de régulation ». Région Nouvelle-Aquitaine, Mai 2018, 48 p.



Page Internet Ressources : « La Région, acteur du foncier »

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/region-acteur-foncier.html>



CRÉDITS PHOTOS

AUDAP, Région Nouvelle-Aquitaine

ILLUSTRATIONS

Tiana Castelnaud, Anne Bernardi, Olivier Dard.

Camille Picot, Guillaume Lefèvre (punchmemory.com)

COMITÉ DE RÉDACTION

Aurélie Paquignon, Morgane Coïc-Couffeau,

Marion Dussarrat, Marc Laclau

CONCEPTION & RÉALISATION GRAPHIQUE

AUDAP

IMPRESSION :

Région Nouvelle-Aquitaine, Juin 2018





/ CONTACTS

Pôle Transports, Infrastructures, Mobilité et Cadre de Vie

Direction Urbanisme Logement Politique de la Ville

Hôtel de Région

14, Rue François de Sourdis

33 077 Bordeaux cedex

--

05 57 57 80 00

www.nouvelle-aquitaine.fr